

**délibération :**  
**D\_2025\_2\_18**

Nombre de délégués en exercice : 60

Présents : 40

Votants : 45

**Objet : Piscine municipale de Bray-sur-Seine - Convention relative à la participation financière de la Communauté de Communes Bassée Montois aux droits d'entrée 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le jeudi 03 avril à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Commune de Bray-sur-Seine, salle polyvalente à Bray-sur-Seine, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le President.

Date de convocation du : 21 Mars 2025

**Titulaires** : Madame GUERINOT Laurence, Madame JACSONT Geneviève, Madame LEMORE Christine, Madame MOREAU Patricia, Madame PODOROJNY Anastasia, Madame RIOTTE Corinne, Madame SAMSON Véronique, Madame SIVANNE Evelyne, Madame SOSINSKI Sandrine, Madame VERRIER Laure, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur CARRASCO Alain, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur CHANTRE Brice, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur DE RYCKE Régis, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur FENOT Jean-Paul, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur FORGET Michel, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur GODRON Charles, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur MASSET Julien, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur PACHOT Joël, Monsieur RAY Daniel, Monsieur ROSSIÈRE-ROLLIN Serge

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Madame FORET Sylvie, Madame CARRASCO Armelle, Monsieur CHAINEAU Francis, Madame FLON Justine

**Pouvoirs :**

Monsieur DELATTRE Nadine a donné pouvoir à Monsieur CHANTRE Brice  
Monsieur GRANERO Agnès a donné pouvoir à Monsieur LAMOTTE Xavier  
Monsieur CAMUSET Pascal a donné pouvoir à Madame LEMORE Christine  
Monsieur FENOUILLET Didier a donné pouvoir à Madame PODOROJNY Anastasia  
Monsieur FRAPPAT Didier a donné pouvoir à Monsieur RAY Daniel

**Absent(s)** : Madame BANOS Stéphanie, Madame BENOIT Florence, Madame LEFEBVRE Julie, Madame LETERRIER Carine, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur HERMANS Emric, Monsieur MONDO Thierry, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur SOUCHAL Georges, Monsieur VERBRUGGE Christophe

**Excusé(s)** : Madame CHARLES Sabine, Madame DELATTRE Nadine, Madame FLON Martine, Madame GRANERO Agnès, Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur CHAUVIN Marc, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur FRAPPAT Didier, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur POULAIN Michel

**Secrétaire de Séance** : Madame Laurence GUERINOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté préfectoral 2021/DRCL/BLI/n°39 en date du 4 août 2021 portant modification des statuts de la Communauté de communes Bassée Montois ;

Vu la délibération n°1-01-12-18 du 4 décembre 2018 définissant l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes :

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 17 mars 2025 :

Considérant que la Commune de Bray-sur-Seine et la Communauté de Communes se sont rapprochées afin de permettre aux usagers habitants le territoire Bassée Montois de bénéficier du tarif braytois sur leurs droits d'entrée à la piscine municipale pour la saison 2025 ;

Considérant que la Communauté de Communes entend ainsi prendre à sa charge le montant de la différence entre le tarif « extérieur » et le tarif « braytois » pour les usagers habitants le territoire Bassée Montois fréquentant la piscine municipale durant la saison précitée ;

Considérant que la Communauté de Communes versera ainsi sa participation au vu des justificatifs fournis par la commune de Bray-sur-Seine et au regard de la fréquentation des usagers de la Communauté de Communes sur la piscine municipale au titre de la saison 2025 :

Considérant qu'il convient d'établir une convention entre la commune de Bray-sur-Seine et la Communauté de Communes Bassée Montois pour définir les modalités financières de la participation à verser à la commune de Bray-sur-Seine :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention avec la commune de Bray-sur-Seine relative à la participation financière de la Communauté de Communes Bassée Montois aux droits d'entrée de la piscine municipale sur la saison 2025.

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président,  
Roger DENORMANDIE

Emis le 03/04/2025, transmis en sous-préfecture  
et rendu exécutoire le 08/04/2025

## Le secrétaire de séance

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun par courrier adressé au 43, rue du Général de Gaulle - 77 000 MELUN, ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Bassée-Montois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois.